

GARANTIE DEFENSE RECOURS

Marie achète un véhicule d'occasion ayant subi un contrôle technique favorable avec lequel elle connaît nombre de problèmes. Elle découvre des vices cachés et décide de porter l'affaire devant la justice pour obtenir réparation du préjudice. A cette fin elle demande à son assureur de faire fonctionner la garantie défense-recours incluse dans son contrat qui met à sa disposition le système de défense auquel elle a droit. En 2005 un jugement donnant raison à Marie intervient en ordonnant l'exécution provisoire pour faire cesser les soucis nés de cet achat malheureux. Dès lors il appartenait à la garantie défense-recours de faire exécuter le jugement. Pour des raisons qui demeurent inconnues cela n'a pas été fait et pendant 5 ans on a fait mine de revenir, de temps à autre, sur le dossier pour arriver à expliquer que l'huissier de justice n'avait pas pris les mesures pour faire exécuter le jugement et, qu'entre temps, la solvabilité du vendeur rendait l'avenir très incertain. Bref! On expliquait de manière très opaque qu'il valait mieux oublier.

Grâce à une exposition dans sa ville elle a rencontré AMECOVI. Une première lettre en sa faveur est suivie d'un appel téléphonique au cours duquel l'assureur demande un délai complémentaire pour rechercher tous les éléments du dossier en affirmant vouloir préserver les droits de leur cliente. Dans un courrier consécutif à cet appel ce représentant de l'assureur se limite à un catalogue d'autosatisfaction prétendant que l'organisme n'avait commis aucune faute et donc n'envisageait pas faire droit à notre demande. Une deuxième intervention particulièrement déterminée provoque le changement de personne chargé du dossier, un engagement ferme à faire droit à notre demande et aboutit à la remise d'un chèque de plus de 8000€ correspondant à la décision de jugement.

Par quelle « magie » peut-on faire traîner une affaire pendant 5 ans et essayer de passer à travers les « mailles » lors qu'en deux courriers on est capable de respecter le droit?

Oh pardon! C'est AMECOVI qui s'occupait du dossier. Ils nous aurait pas lâché.